

Les Helvètes et leurs monnaies

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **39 (1931)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-30381>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vie votre sincère et dévoué ami... » ; « recevez mes salutations bien cordiales et l'assurance de mon inviolable attachement ».

Mais l'épouse y met plus de vie : c'est une femme ! « J'espère que ce sera pour samedi... en attendant ce plaisir je vous embrasse de tout mon cœur et affectueusement et suis pour la vie votre dévouée et bien attachée amie. »

L'austérité du Conseiller Jan dut subir de sérieuses épreuves quand, le geste remplaçant la plume, il se sentait prisonnier dans les bras de sa belle Pauline.

Henri KISSLING.

LES HELVÈTES ET LEURS MONNAIES

Notre excellent collaborateur, M. Julien Gruaz, Conservateur du Médaillier cantonal, est un de ces savants dont on craint toujours d'effaroucher la grande modestie. Il est un de ces hommes extrêmement qualifiés dont — chez nous peut-être encore plus qu'ailleurs — on ne sait pas toujours suffisamment utiliser les connaissances et le désir de se rendre utiles à leur pays.

M. Gruaz poursuit, loin du bruit et de la réclame, ses études et ses recherches sur le passé très lointain de notre pays au point de vue de la numismatique, de l'histoire et de l'archéologie. Il publie parfois — trop rarement — le résultat de ses travaux dans la *Revue historique vaudoise*, quelquefois aussi dans des périodiques spéciaux d'outre-Jura. C'est ainsi qu'en 1924 il a donné à la *Revue Pro Alésia* (N^{lle} série, t. IX-X) un mémoire sur *La colonisation*

romaine sur les bords du Lac Léman et les découvertes du Bois de Vaux (1922-1923). Il a publié cette année dans la même Revue (N^{lle} série, t. XII-XIV) un *Coup d'œil historique et archéologique sur le Canton de Vaud depuis l'époque gauloise jusqu'aux temps carolingiens*. Il y résume d'une manière fort intéressante les douze siècles d'histoire qui s'étendent du commencement de l'époque de la Tène (450 av. J.-C.) à Charlemagne. C'est un tableau très lumineux qui jette de nouvelles clartés sur certaines périodes restées peu connues.

La Revue *Pro Alésia* ne possédait chez nous que des lecteurs très clairsemés, nous pensons intéresser quelques personnes en détachant du travail de M. Gruaz quelques extraits de ce qu'il dit sur la période des Helvètes — ou de la Tène — assez peu connue malgré tout ce qu'on en a déjà dit.

Les sépultures qui attestent l'établissement des Celtes ou Gaulois sur le sol vaudois durant les deux époques de La Tène, sont celles qui formaient les nécropoles de Vevey, au nombre de 29 tombes fouillées avant 1901, et de Saint Sulpice, fouillées en 1912 et 1913, au nombre de 85 tombes.

D'autres trouvailles de l'époque gauloise figurant dans différents musées proviennent de plusieurs lieux de notre canton, soit : Baulmes, Belmont, Bière, Chesalles, Echandens, Gimel, Grandson, La Sarra, Lausanne-Malley, Saint-Légier, Longirod, Morges, Moudon, Ollon, Rances.

Pendant 450 ans environ, notre sol est donc occupé, comme le reste du plateau suisse, par des ressortissants de la famille celtique, qui se sont mélangés, à leur arrivée, avec les anciens occupants.

Tout ce qui caractérise les mobiliers et les rites funéraires des tombes de La Tène I et de La Tène II découvertes dans le canton de Vaud, comme dans le reste de la Suisse,

et tout ce qui montre leur identité avec des témoins semblables livrés par le sol des grands pays voisins, prouve que le nôtre fut habité pendant plus de quatre siècles par des Gaulois, que l'histoire désigne sous le nom d'Helvètes à la fin du second siècle, et qui étaient déjà le peuple de ce nom dès le début de La Tène ou du second âge du fer.

Loin d'être seulement des agriculteurs et de se contenter d'une occupation que leur imposaient les besoins les plus pressants de l'existence, les Helvètes furent un peuple d'artisans, dont le génie inventif et l'habileté manuelle s'avèrent dans les formes variées et extrêmement artistiques qu'ils ont données à leurs parures de bronze des deux sexes : fibules, torques, bracelets, etc.

Dans les mobiliers funéraires des deux époques de la Tène se révèlent des produits étrangers échangés contre les produits indigènes, qui étaient surtout les fourrures et les cuirs des animaux qui peuplaient les forêts de l'Helvétie. Ces produits étrangers, que nous avons recueillis en notable quantité dans les sépultures du cimetière de Saint-Sulpice, consistaient en objets de verre, en perles d'ambre et de verre importés par les marchands phéniciens.

Le commerce chez les Helvètes par voie d'échange en nature dut se pratiquer jusqu'à l'arrivée de César.

Ils ont cependant frappé, comme toutes les autres tribus gauloises, des types de monnaies imités. En se référant à Meyer, M. Adrien Blanchet¹ cite ce qu'on pourrait attribuer dans ce domaine à la fabrication helvète. Ce sont, entre autres, les types en or à la coquille, trouvés à Bâle, à Cudrefin et à Fribourg. Ce sont aussi les quarts de statère imités du statère macédonien de Philippe II, en or plus ou moins bas, les statères en forme de cupules trouvés dans les

¹ *Traité des monnaies gauloises.*

cantons de Zurich, Thurgovie, Argovie, Bâle, Berne, Genève.

Si les monnaies gauloises trouvées dans le canton de Vaud sont rares dans nos musées, en revanche, le Musée d'Avenches détient une pièce, unique en Suisse, qui fut recueillie dans l'amphithéâtre de cette cité gallo-romaine, vers 1860. Il s'agit ici d'un coin de monnaie gauloise en bronze, encastré dans un bloc de fer cylindrique, ainsi que le décrit E. Babelon, dans son *Traité des monnaies grecques et romaines*.

H. Meyer en publia la découverte en 1862 dans l'*Indicateur des antiquités suisses* en faisant remarquer que la collection d'antiquités de Zurich possédait quatre monnaies d'or gauloises trouvées dans les cantons de Lucerne, Schaffhouse et Berne, dont le module et la gravure correspondaient exactement à la dimension et à la gravure du coin d'Avenches qui représente la tête d'Apollon.

La fabrication du coin d'Avenches peut remonter à la fin du III^{me} siècle ou au début du II^{me}.

Les coins de monnaies gauloises connus et publiés se ramènent en tout à quatre: outre celui d'Avenches, M. Adrien Blanchet cite un coin conique et un coin en forme de bouton représentant un cheval, tous deux trouvés à Corent (Puy-de-Dôme), un autre coin conique trouvé à Bar-sur-Aube.

On se représente ainsi la rareté de la pièce que possède le Musée d'Avenches.

Si, comme nous l'avons dit, les pièces trouvées en pays vaudois, sont rares dans nos musées, nous devons mentionner aussi, et en tenir compte, celles qui ont été seulement constatées et citées.

Rodolphe Blanchet, dans son *Lausanne dès les temps anciens*, cite un bronze connu, portant au droit une tête imberbe tournée à droite et, au revers, un taureau avec la

légende *Germanus Indutilli*. L'auteur le fait provenir des environs de Crissier...

Rodolphe Blanchet cite encore des trouvailles de monnaies gauloises à Moudon, à Avenches, déjà citée, et à Nyon. Dans cette dernière ville, dit-il, on a déterré des pièces des Volkes Arécomiques portant la tête d'Apollon et, au revers, le cheval galopant à gauche ; des Eduens où figurent une tête également et un cheval ; des Allobroges montagnards, portant au revers un bouquetin.

Du Chasseron, nous évoquons le sanctuaire gallo-romain¹ en rappelant les témoins antiques que ce sommet a livrés, consistant en objets et en monnaies surtout fort nombreuses.

Parmi celles-ci, de Bonstetten cite des monnaies gauloises de Marseille, de Vienne, de Castudo en Taraconaise. Feu le pasteur Vionnet m'a soumis, il y a quelque vingt ans, une planche de monnaies romaines du Chasseron, qu'il avait photographiées à l'époque de leur découverte et parmi lesquelles je reconnus un bronze très net de Massilia, du dernier siècle avant notre ère.

Le Médaillier de Lausanne possède dans ses séries antiques trois monnaies gauloises des Helvètes. L'une d'argent offre, d'un côté un rameau, de l'autre, un cheval. Les deux autres pièces, en or, dérivent du type de la coquille. Elles portent, l'une une tête diadémée avec un bige au revers ; l'autre une tête également, au droit, et, au revers, un Pégase. Ces trois pièces peuvent être considérées comme frappées en milieu helvète.

Enfin le Médaillier de Lausanne possède deux pièces d'or — les seules connues — des Salasses, ce peuple « qui,

¹ Voir *Le Chasseron et les temples de montagne*, par Julien Gruaz, *Rev. hist. vaud.*, 1913, p. 44.

d'après Strabon, possédait des mines d'or et se servait du fleuve Durias pour le lavage de l'or ». L'une de ces pièces fut trouvée à Fraidaigues près de St-Prex, l'autre près de Sierre, en Valais.

De Lausanne nous passons à Vevey pour y relever, au Musée Jenisch, une monnaie d'argent massaliote, portant au droit la tête d'Apollon. Elle fut recueillie dans une des tombes de l'intéressant cimetière gaulois situé au lieu dit *en Crédeyles*. C'est une des très rares pièces trouvées dans les sépultures gauloises de Suisse.

Tel est à peu près l'inventaire des monnaies gauloises citées ou figurant dans nos musées, que nous pouvons donner pour le canton de Vaud.

Pendant toute la période de La Tène I et une bonne partie, sans doute, de La Tène II, le commerce par voie d'échange s'est pratiqué dans nos contrées, comme dans le reste de l'Helvétie.

Puis, les Helvètes, comme toutes les autres tribus de la Gaule, à l'exemple de la Grèce et de Rome, après avoir admis les produits monnayés de leurs voisins, se créèrent des monnaies propres, dont la frappe en se multipliant leur permit de réduire toujours davantage l'acquisition par voie d'échange.

En 58, date où pour eux l'histoire commence, les Helvètes ont, depuis un siècle au moins, leurs propres monnaies et connaissent celles des autres tribus gauloises, de par leurs relations avec celles-ci. A ce moment, ils comptent quatre siècles d'établissement dans un pays montagneux et hérissé de forêts, où leur population se sent à l'étroit et doit se défendre sans cesse à main armée contre les Germains qui leur disputent leur sol. Ce que nous connaissons d'eux jusque là, soit au point de vue de leur existence matérielle, soit au point de vue de leurs mœurs, nous le devons aux

enseignements tirés de leurs mobiliers funéraires et des rites religieux dont ceux-ci ont conservé des traces. C'est donc tardivement, soit au moment où les circonstances les poussent et les décident à émigrer dans la Gaule méridionale et où Rome s'alarme de leur projet, que l'histoire intervient et nous les présente tels qu'ils sont. En quelques traits, César nous fixe quant à leur situation, à leurs mœurs, à leurs dispositions : « de toutes parts resserrés, dit-il, par la nature des lieux, d'un côté par le Rhin, fleuve large et profond qui les sépare de la Germanie, d'un autre, par le Jura, haute montagne qui s'élève entre la Séquanie et l'Helvétie ; d'un troisième côté, par le Lac Léman et le Rhône qui les séparent de la province romaine, les Helvètes ne pouvaient s'étendre au loin ni porter facilement la guerre chez leurs voisins. »

Cette situation gênait beaucoup un peuple belliqueux. Leur population nombreuse, leur courage, rendaient trop étroit pour eux un pays qui avait deux cent quarante milles pas de longueur sur cent quatre-vingt milles de largeur (César, Livre I, chap. II. Traduction d'Artaud).

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

**Assemblée générale du 29 avril 1931, à 15 heures,
à Lausanne, Palais de Rumine.**

Présidence de M. *Charles Gilliard*, président.

L'assistance est nombreuse. Quatre nouveaux membres sont reçus par acclamation ; ce sont :

M^{me} Marguerite Mégroz, directrice de pensionnat, Prilly.

MM. René Meylan, professeur, Lausanne.

Edouard Perrenoud, instituteur émérite, Lausanne.

Théodore Rouffy, professeur, Lausanne.